



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025 Publié le 10/20/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 37 - Attribution de subvention congrès - septième répartition

Délibération n° 008117

Attribution de subvention congrès - septième répartition

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	02/10/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport porte sur l'attribution de quatre subventions à l'Université Marie et Louis Pasteur et une subvention au CHU pour l'organisation de congrès, séminaires ou rencontres. Le montant total de ces subventions attribuées au titre du fonds d'aide aux congrès de la Ville est de 3350 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès au moyen de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

I. Congrès universitaires

- **500€ pour l'Université Marie et Louis Pasteur qui organise le congrès « Giambattista Vico, l'Antiquité et les arts visuels » du 3 au 4 novembre à la MSHE.**

Le colloque international « Vico, l'antiquité et les arts visuels », marque une première dans le paysage des études consacrées au philosophe Giambattista Vico et des recherches sur les interactions entre sa pensée philosophique, l'antiquité classique et la culture visuelle contemporaine.

Cet événement se distingue par son approche résolument interdisciplinaire, réunissant historiens de la philosophie, spécialistes de l'Antiquité, historiens de l'art et du collectionnisme, historiens de l'architecture, théoriciens de la littérature, de l'image, de la psychanalyse et du droit comparé. Il vise à explorer comment la pensée de Giambattista Vico – en particulier sa lecture des peuples de l'antiquité et des lois de développement des civilisations et de l'imagination – entre en résonance avec les problématiques contemporaines liées aux formes visuelles du savoir et de la mémoire historique.

Ce congrès s'inscrit dans une dynamique d'ouverture et d'innovation intellectuelle, en parfaite syntonie avec les missions des institutions partenaires engagées dans le dialogue entre humanité et expressions artistiques anciennes, modernes et contemporaines.

Le colloque se déroulera sur 2 jours.

Environ 17 participants sont attendus.

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement international est de 10 500€.

La demande de subvention porte sur 2100 €.

En cas d'accord, la dépense de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

- **500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur qui organise le congrès « 40^{ème} anniversaire du Centre de Recherche sur les Stratégies Economiques » (CRESE) le 7 novembre à l'Université (UFR SJEPPG, amphi Gaudot).**

Le Centre de recherche sur les stratégies économiques (CRESE, UR 3190) fête, cette année, son quarantième anniversaire. 40 ans de recherches en sciences économiques, sur des problématiques théoriques et empiriques et organise à cette occasion cette rencontre.

L'objectif est, d'une part, de faire connaître leurs travaux organisés autour de 3 axes de recherche (« Contrats, marchés, régulations », « Décisions individuelles et collectives », « Finance, banque et macroéconomie »), dans une démarche de médiation scientifique ; et, d'autre part, de s'emparer d'un questionnement d'actualité par l'organisation d'une table-ronde : « L'économiste dans le débat et la décision publics », avec des universitaires économistes, de renom, actifs dans l'analyse conjoncturelle, l'expertise, et l'aide à la décision.

Ce moment de fête est pensé pour une ouverture au grand public, ainsi qu'aux lycéennes et lycéens qui participeront à cette journée dans le cadre de leur spécialité SES et HGGSP (sollicitations des équipes pédagogiques des lycées Pergaud, Ledoux, Pasteur et Victor Hugo). Il est également à vivre avec les partenaires institutionnels, les Collègues des autres unités de recherche de l'Université Marie et Louis Pasteur, les anciens du CRESE.

Le colloque se déroulera sur 1 jour.

Environ 250 participants sont attendus.

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement national est de 4 280€.

La demande de subvention 800 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036. Il s'agit d'une première attribution de subvention.

- **450 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur qui organise du 20 au 21 novembre le « Colloque RLE 25 » à la MSHE.**

Le réseau de linguistique et l'énonciation a été fondé en 2016 autour de cinq (puis six à partir de 2022) chercheurs des universités de Tours, Limoge, Nantes et Besançon.

Il se veut un espace de dialogue et de partage pour les chercheurs s'inscrivant en linguistique de l'énonciation. Cette branche de la linguistique qui a émergé dans les années 1960 en France s'est diversifiée depuis en développant des appareillages théoriques et méthodologiques divers se nourrissant d'apports de la sémiologie de l'argumentation, des sciences cognitives.

Depuis 2018, Le Réseau organise une journée d'étude biannuelle. L'édition 2025 qui se tiendra à Besançon en novembre prochain est le premier colloque. Cette montée en puissance est le reflet de la renommée grandissante de Réseau dans les communautés francophones de linguistique, réunissant chercheur confirmés et jeunes chercheurs, Le Réseau confirme sa place dans la transmission des savoirs constitués tout en offrant un espace aux réflexions les plus actuelles.

Le colloque se déroulera sur 2 jours.

Environ 95 participants sont attendus à la MSHE.

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement international est de 3930 €.

La demande de subvention porte sur 450 €

En cas d'accord, la dépense de 450 € € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036. Il s'agit d'une première attribution de subvention.

- **400 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur qui organise la « 29^{ème} Rencontre du réseau national des Gypsothèques » du 16 au 17 octobre 2025, à l'Université et ISBA.**

Pour la première fois, Besançon accueille en octobre la rencontre du réseau national des Gypsothèques, un réseau de professionnels de la culture impliqués dans la gestion de conservation des plâtres communément appelés « moulages ». Ces rencontres permettent aux membres du réseau de découvrir des collections en région et de travailler sur des thématiques telles que l'enseignement des arts et de l'archéologie, la circulation des modèles, la conservation préventive de ce matériau fragile et la valorisation des savoir-faire artisanaux.

Le colloque se déroulera sur 2 jours.

Environ 30 participants sont attendus.

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement international est de 3 100€.

La demande de subvention porte sur 1000 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 400 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036. Il s'agit d'une première attribution de subvention.

II. Séminaires/colloques privés

- **1 500 € pour le CHU de Besançon qui organise le congrès « Updates on echinococcosis » du 17 au 18 novembre à la CCI.**

Le Centre National de Référence des Échinococcoses (CNR-E), hébergé au CHU de Besançon, concentre en France l'expertise biologique et clinique sur deux maladies parasitaires : l'échinococcose alvéolaire (EA), endémique dans l'Est de la France, et l'échinococcose kystique, plus fréquente dans les pays du pourtour méditerranéen.

Ce colloque a pour objectif de rassembler des experts internationaux (Europe et Afrique du Nord) afin de proposer un contenu scientifique innovant à un public spécialisé, en format présentiel ou distanciel. Un comité d'organisation et un comité scientifique ont été constitués. Ce dernier réunit des représentants du CHU de Besançon, de l'UMR Chronoenvironnement (Université Marie & Louis Pasteur), du Laboratoire National de Référence (LNR) Echinococcus (ANSES Nancy), ainsi que des experts internationaux.

Le programme comprendra des conférences de 20 à 30 minutes, animées par des spécialistes nationaux et internationaux, ainsi que des communications orales courtes, sélectionnées sur résumé.

Le congrès se déroulera sur 2 jours.

Environ 100 participants seront attendus

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement international est de 19 900 €.

La demande de subvention porte sur 1500 €.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (2) et Marie ETEVENARD (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Anthony POULIN (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les 5 subventions suivantes :

- 500 € à l'Université Marie et Louis Pasteur pour l'organisation du congrès « Giambattista Vico, l'Antiquité et les arts visuels »,
- 500 € à l'Université Marie et Louis Pasteur pour l'organisation d'une rencontre autour de du « 40^{ème} anniversaire du Centre de Recherche sur les Stratégies Economiques » (CRESE),
- 450 € à l'Université Marie et Louis Pasteur pour l'organisation du « Colloque RLE 25 »,
- 400 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur pour l'organisation de la « 29^{ème} Rencontre du réseau national des Gypsothèques »,
- 1 500 € pour le CHU de Besançon pour l'organisation du congrès « Updates on echinococcosis ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 8

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT